



Décision n° 2017/01-08
relative à l'accréditation de l'Institut supérieur de
l'électronique et du numérique de Toulon (ISEN Toulon)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Ecole

Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon (ISEN Toulon)

Nom de marque / nom d'usage : **ISEN Toulon**

Ecole privée reconnue par l'Etat – Qualification ESSPIG

Académie : Nice

Site : Toulon

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des habilitations précédentes

Décision n° 2015/01-04

Objet

Dossier E : Demandes de l'école :

- *extension de l'accréditation à délivrer la formation sous statut d'apprenti sur le site de Marseille (régularisation)*
- *extension de l'accréditation à délivrer la formation sous statut d'étudiant sur le site de Nîmes (première demande)*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon (ISEN Toulon),
- Vu le rapport établi par les rapporteurs Gilles LODOLO (membre de la CTI, rapporteur principal), Patrick OBERTELLI (membre de la CTI) Jacques DUFOUR (expert auprès de la CTI) et présenté lors de la séance plénière des 10 et 11 janvier 2017,
- Entendus Didier GOGUENHEIM, directeur général de l'ISEN Toulon, et Jean-Michel ROLLAND, responsable du projet d'antenne à Nîmes,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Situation générale

La décision CTI N° 2015/01-04 du 14/04/2015 a renouvelé l'habilitation de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon pour une période de 6 ans à compter de la rentrée 2015 à délivrer les titres suivants :

- « Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon » en formation initiale sous statut d'étudiant
- « Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon » dans la spécialité « **Electronique et Informatique industrielle** », en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue en partenariat avec l'ITII Provence - Alpes - Côte d'Azur

Ces deux cursus sont dispensés sur le site de l'école, à Toulon.

Cette décision était assortie des recommandations suivantes :

- Baisser le volume horaire sans baisser celui des SHES
- Renforcer la place de l'anglais
- Consolider la démarche compétence
- Clarifier la stratégie de développement de la recherche
- Mettre en place une démarche qualité en commençant par l'évaluation des enseignements
- Clarifier la stratégie de site, de réseaux et de groupe
- Professionnaliser l'observation de l'emploi
- Veiller à la qualité du recrutement et de l'encadrement en regard de la progression des effectifs

Et de la demande d'un rapport intermédiaire de suivi des recommandations à transmettre pour le 1^{er} juillet 2017.

L'effectif de l'école est passé de 438 à la rentrée 2012 à 609 à la rentrée 2015 (467 étudiants, 102 apprentis et 40 stagiaires en formation continue).

Sur les 4 dernières années (données certifiées) le nombre de diplômés évolue ainsi :

- Diplôme sans spécialité : 57 (2012), 49, 72 et 69 (2015) ingénieurs diplômés
- Diplôme « Électronique et informatique industrielle » : 14, 8, 11 et 13 ingénieurs diplômés

Depuis lors, l'association de gestion a changé de dénomination pour devenir « YNCREA Méditerranée ».

L'ISEN Toulon a obtenu du ministère en charge de l'enseignement supérieur la qualification EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), label de l'Etat.

La présente décision porte sur deux sous-dossiers :

- 1) Demande d'extension de l'accréditation à délivrer la formation sous statut d'apprenti sur le site de Marseille (régularisation)
- 2) Demande d'extension de l'accréditation à délivrer la formation sous statut d'étudiant sur le site de Nîmes (première demande)

1^{ère} partie : demande d'extension d'accréditation sur le site de Marseille

Le dossier remis à l'occasion de l'audit 2015 comportait un paragraphe dédié à la formation par apprentissage et mentionnait déjà la formation mise en œuvre sous statut d'apprenti à Marseille en partenariat avec l'ITII PACA, sur les mêmes bases que la formation dispensée à Toulon.

Le dossier ne formulait pas formellement de demande explicite d'ouverture à Marseille. L'objet du présent avis est d'explicitier la situation et de statuer sur cette ouverture.

Historique de l'ouverture de l'antenne de Marseille

L'ISEN-Toulon a conclu depuis 2003 un partenariat avec l'ITII PACA pour la formation d'ingénieurs sur la spécialité « Electronique et Informatique industrielle » sur la région PACA. Compte tenu des autorisations délivrées par la région et à la vue de l'attractivité de la filière, le CFAI ITII PACA (au nom de l'ISEN-Toulon) déposait auprès de la région PACA une demande d'autorisation pour réajuster ses effectifs d'apprentissage (jusqu'alors limités à 72).

L'autorisation d'augmenter de 60 places le quota d'apprentis (20 par année de cycle ingénieur) a été signifiée par courrier de la région au CFAI ITII PACA en mars 2014. Toutefois,

il était précisé que ce quota d'apprentis concernait le bassin de Marseille, ce qui est par ailleurs cohérent avec la répartition des entreprises accueillant des apprentis de l'ISEN-Toulon, dont la majorité était installée dans les Bouches-du-Rhône (département 13) ou le Var (département 83). Seules quelques-unes étaient plus éloignées (Vaucluse, Gard, Alpes-Maritimes).

Compte tenu du rythme d'alternance court du modèle pédagogique (2-3 jours/semaine en entreprise et 2-3 jours/semaine en école), il est apparu indispensable, aux partenaires, d'avoir une proximité géographique entre les entreprises et le lieu des cours.

L'école a donc, à compter de septembre 2014, déployé une classe sur Toulon (20 apprentis au maximum par classe et par année) et une nouvelle classe sur Marseille (20 apprentis au maximum par classe et par année) sur exactement le même modèle pédagogique :

- Même rythme d'alternance,
- Mêmes cours et mêmes professeurs (à 80 %),
- Même suivi en entreprise,
- Mêmes critères d'obtention et même jury de diplôme.

Les différents recrutements font état d'un effectif de 17 à 18 apprentis et de 3 à 6 stagiaires de la formation continue.

Pour ce faire, l'ISEN-Toulon est hébergé dans les locaux du CNAM PACA à Marseille, place des Abattoirs.

Evaluation du dispositif

Le cursus déployé sur le site de Marseille semble trouver des candidats et des entreprises puisque l'effectif cible est atteint, avec une bonne proportion en formation continue. Cependant, les résultats sur Toulon révèlent que sur un effectif cible de 20 apprentis au maximum 14 ont été diplômés.

Par ailleurs l'examen de la situation actuelle fait apparaître deux points majeurs de vigilance :

- 1) Celui des locaux : d'une part la pérennité de l'installation de la formation dans ceux du CNAM n'est pas garantie pour les années à venir ; d'autre part l'environnement scientifique et technologique n'est pas celui d'une école d'ingénieurs
- 2) Celui de l'intégration à ISEN Toulon : il n'apparaît pas que le cursus soit organisé pour développer le sentiment d'appartenance et faire bénéficier aux apprentis de Marseille des équipements et dynamiques du site de Toulon.

En conséquence :

La Commission prend acte de l'ouverture à Marseille, d'un site de formation en vue de la préparation du titre d'ingénieur suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon »
dans la spécialité « **Electronique et informatique industrielle** »,
en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue
en partenariat avec l'ITII Provence - Alpes - Côte d'Azur
sur le site de Marseille

L'accréditation à délivrer la formation sur ce nouveau site est restreinte à 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2017. Ce délai de poursuite d'une formation mise en place sans accréditation doit permettre à l'établissement et à son partenaire ITII de trouver des solutions pérennes pour donner suite aux recommandations suivantes :

- Installer durablement la formation dans un environnement humain, académique, scientifique et technique de niveau comparable à celui dont bénéficie la formation sur le site de Toulon
- Mettre en place les évolutions du cursus qui permettront aux apprentis à Marseille de développer des interactions avec les étudiants et les apprentis du site de Toulon
- Prendre en compte toutes les conditions exprimées dans R&O 2016 Livre 3 quant aux formations multi-sites
- Veiller à la qualité de l'information publique sur le site de l'école et du partenaire

La Commission rappelle à l'école la nécessité d'apporter sans tarder un suivi aux recommandations formulées en 2015. Les dossiers remis pour l'évaluation en cours n'en a pas fait état.

Le rapport intermédiaire demandé initialement pour le 1^{er} juillet 2017 et portant sur l'ensemble de l'établissement sera intégré au prochain dossier d'auto-évaluation de l'école en vue de l'audit qui sera réalisé sur chacun des sites durant la campagne 2018-2019 afin d'examiner la situation en vue de prolonger l'extension d'accréditation accordée.

2^{ème} partie : demande d'ouverture d'une antenne de formation à Nîmes

Le projet présenté par l'école vise à ouvrir sur le site de Nîmes (34) une antenne de formation dispensant à terme les 5 années de formation post-bac conduisant au titre d'ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon (sans spécialité), à l'identique de la formation dispensée sur le site de Toulon. En années 4 et 5, le cursus proposerait des options spécifiques.

Après avoir envisagé une implantation sur Montpellier, le groupe HEI-ISA-ISEN (devenu YNCREA Hauts de France) et ISEN Toulon (devenu YNCREA Méditerranée) ont proposé aux collectivités locales une implantation à Nîmes, compte tenu notamment de l'existence à Nîmes de locaux laissés vacant par l'école des Mines d'Alès. Ces locaux sont propriété du Conseil départemental du Gard (Parc scientifique Georges-Besse à Nîmes). Ces locaux sont spacieux et convenablement situés.

Des collectivités territoriales soutiennent ce projet d'implantation :

- Le Conseil régional finance des investissements pour un montant de 1 M€ (et 250 k€ financés par l'ISEN de Toulon) répartis sur les années 2016 et 2017
- La communauté d'agglomération « Nîmes Métropole » verse entre 2015 et 2016 une subvention d'environ 250 k€.

Dans un premier temps, à la rentrée 2016, l'école héberge dans ces locaux deux classes CPGE (PCSI 1 et PSI 2) transplantées du lycée Saint-Joseph-Pierre-Rouge de Montferrier-sur-Lez (34). Les étudiants sont inscrits dans cet établissement. Il s'agit d'une CPGE sur financement du MENESR ; les frais de scolarité annuels sont de 2 950 €/an. L'objectif est de recruter 40 élèves par an dès 2017.

Dans un deuxième temps, l'école demande à être accréditée dès la rentrée 2017 afin d'organiser un recrutement post-bac sur APB dans un cursus propre à l'école intitulé « cycle passerelle sécurisé en sciences de l'ingénieur » (frais de scolarité annuel 5 200 €/an) : l'objectif est de recruter 40 élèves par an dès 2019.

Ce cursus préparatoire serait similaire à celui dispensé à Toulon pour plus de 80 % des enseignements : en effet, il proposerait une coloration dans le domaine de la biologie afin de préparer les étudiants à l'option proposée durant les années 4 et 5 du cursus.

Un recrutement complémentaire en cycle ingénieur d'une vingtaine d'élèves est envisagé. Les frais de scolarité en 3^{ème} année sont de 6 800 €/an (ainsi que pour les suivantes).

La centaine d'élèves en 3^{ème} année poursuivrait ensuite sa formation dans les différentes écoles du Groupe YNCREA (rassemblant les deux associations YNCREA évoquées plus haut et YNCREA Ouest qui gère ISEN Brest), à l'exception d'une vingtaine qui pourrait poursuivre sur place leur formation menant au titre d'ingénieur diplômé de l'ISEN Toulon, dans le « domaine professionnel » (option) de la « e-santé ».

Un effectif de 300 étudiants est escompté pour la rentrée 2020. Un projet d'ouverture d'un cursus sous statut d'apprenti est envisagé.

Actuellement sur le site de Toulon et Marseille l'école s'appuie sur 37 E / EC permanents (CDI et CDD) pour un effectif de 609 élèves ingénieurs soit un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 16,5 élèves.

ISEN Toulon s'engage à assurer sur le site de Nîmes un encadrement pédagogique et scientifique de même qualité qu'à Toulon. Une association de gestion sera créée.

En conséquence,

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension au site de Nîmes de l'accréditation à délivrer, sous statut d'étudiant, **les 3 premières années du cycle de formation conduisant en 5 ans au titre suivant : « Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon »** (sans spécialité).

Elle autorise pour 2 ans à partir de la rentrée 2017 le recrutement d'élèves en première année sous réserve de transmettre au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, au plus tard le 15 juillet 2017, divers éléments : le règlement de scolarité, les statuts de l'association de gestion, le contrat de location, un plan prévisionnel de recrutement des personnels académiques et techniques.

La Commission se prononcera dans 2 ans sur l'extension de la formation au cycle complet de 5 années.

La présente décision est assortie des recommandations sont les suivantes :

- Profiter de ce projet pour démarrer une politique internationale plus structurée
- Inclure dans le cursus les notions d'éthique et d'aspects juridiques.
- Pérenniser les conditions d'utilisations des locaux au plan financier.
- Constituer, stabiliser et conforter l'équipe pédagogique, conformément aux engagements
- Déployer dès à présent une démarche qualité sur le site de Nîmes
- Veiller à ce que l'activité de recherche des enseignants-chercheurs ne faiblisse pas compte tenu des charges induites par le projet « nîmois »
- Etre vigilant sur la qualité du recrutement des premières promotions, malgré un contexte de budget en augmentation Veiller à mettre en œuvre toutes les conditions R&O 2016 relatives aux formations multi-sites

Le dossier d'autoévaluation à fournir pour la campagne 2018-2019 s'attachera à présenter les dispositions mises en œuvre pour suivre cette dernière recommandation.

L'éventuel projet de formation sous statut apprenti ne sera étudié par la Commission qu'en 2018-2019, par la même occasion.

La Commission se prononcera ultérieurement sur la demande de changement d'intitulé de l'organisme et du diplôme accrédités au vu des textes relatifs aux appellations ISEN et YNCREA.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 10 et 11 janvier 2017.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Élisabeth CRÉPON, Hervé DEVRED, Florence DUFOUR, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Elizabeth LAVIGNE, Gilles LODOLO, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Pascal RAY, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 février 2017.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Gilles LODOLO